

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÉRABLE
MUNICIPALITÉ D'INVERNESS

À une séance ordinaire du conseil municipal de la susdite municipalité, tenue le 8 août 2017 à 19 h 30 heures à la salle du conseil, sont présents aux délibérations :

- | | |
|------------------------|-----------------------|
| 1- M. Frédérick Bédard | 4- M. Nicolas Mercier |
| 2- M. François Parent | 5- M. Yvan Tanguay |
| 3- Mme Caroline Lemay | 6- |

Forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Michel Berthiaume.

La directrice générale / secrétaire trésorière, Mme Sonia Tardif, assiste à la session.

Le quorum est vérifié par le maire.

La réunion débute à 19 H 30.

1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour remis aux membres du conseil.

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 2- Intersersion des points à l'ordre du jour;
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2017 et de la séance extraordinaire du 17 juillet 2017;
- 4- Dépôt du rapport des dépenses payées au cours du mois de juillet 2017;
- 5- Approbation de la liste des dépenses autorisées du mois de juillet 2017;
- 6- Courrier;
- 7- Rapport de voirie;
- 8- Période de questions;
- 9- Demande de permis de construction (PIIA) pour l'immeuble du 1735, rue Dublin;
- 10- Demande de permis de construction (PIIA) pour le Club de l'Âge d'or d'Inverness;
- 11- Demande de dérogation mineure pour l'immeuble du 673, Chemin des Cèdres;
- 12- Ouverture de soumissions pour le camion de déneigement;
- 13- Demande d'aide financière au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités Volet 5 : Réfection et construction des infrastructures municipales;
- 14- Pacte rural
 - A) Désignation de la personne responsable du projet
 - B) Demande d'aide financière à la MRC pour le projet présenté
- 15- Entente C.S.B.F. pour le service de garde de l'école Jean XXIII pour l'année scolaire 2017-2018;
- 16- Congrès FQM 2017;
- 17- Compte-rendu du comité Famille;
- 18- Varia;
 - A) Demande à Desjardins Entreprises des Samares pour le service de perception de compte
 - B) Entretien et surveillance de la patinoire saison 2017-2018
 - C) Demande du Festival du Bœuf d'Inverness
 - D) Offre de services de André Lemieux, arpenteur pour divers travaux d'arpentage
 - E) Projet de loi sur la légalisation du cannabis au Canada
- 19- Période de questions;
- 20- Levée de la séance;

Séance ordinaire du 8 août 2017

Que l'ordre du jour soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

2- INTERVERSION DES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

R-195-08-2017 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que monsieur le maire soit autorisé à intervertir les points à l'ordre du jour, si nécessaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2017 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUILLET 2017

R-196-08-2017 Proposé par le conseiller François Parent

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2017 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

R-197-08-2017 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juillet 2017 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

4- DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES PAYÉES AU COURS DU MOIS DE JUILLET 2017

En vertu de l'article 5.1 du règlement 144-2014, la directrice générale / secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses payées au cours du mois de juillet 2017.

5- APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES DU MOIS DE JUILLET 2017

La directrice générale / secrétaire-trésorière dit à voix haute le total des comptes à payer.

Le total des comptes à payer à partir du 18 juillet est de : **73 069.06 \$**

R-198-08-2017 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que les comptes du mois de juillet soient payés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

6- COURRIER

La correspondance est disponible au bureau municipal pour consultation.

7- RAPPORT DE VOIRIE

L'inspecteur est absent.

8- PÉRIODE DE QUESTIONS

9- DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION (PIIA) POUR L'IMMEUBLE DU 1735, RUE DUBLIN

Le demandeur désire construire deux (2) appentis (11' x 24') de chaque côté du garage existant de 25' x 24'. Les appentis seront déposés sur des blocs de béton. Les façades et les murs latéraux seront ouverts tandis que les murs arrière seront fermés en planche de bois.

CONSIDÉRANT QUE la demande prévoit une superficie de 1128 pieds carrés alors que la superficie autorisée par le règlement de zonage #166-2016 de la municipalité d'Inverness est de 1076 pieds carrés. Le projet excède donc de 52 pieds carrés;

CONSIDÉRANT QUE la demande de construction est visée par le règlement No. 171-2016 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecture (PIIA) de la municipalité d'Inverness;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié et formulé par écrit sa recommandation à l'égard de la présente demande de permis de construction en tenant compte de l'atteinte des objectifs et l'application des critères pertinents prévus par le règlement;

R-199-08-2017 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que le conseil municipal accepte cette demande de permis de construction d'un appentis de 11' x 24' et d'un appentis de 11' x 21' avec les recommandations suivantes :

- les appentis devront demeurer ouverts en façades et sur les côtés.
- L'entreposage des biens à l'intérieur des appentis devra être fait de façon propre et ordonnée.
- les couleurs et les matériaux utilisés pour les finitions (en aluminium pour les soffites et les fascias) ainsi que la toiture (tôle pré-peinte) devront respectés le plan de construction de la résidence et du garage détaché.
- seulement les poutres et les colonnes des appentis seront de bois teint tel que mentionné au croquis des appentis.
- les conditions relatives aux permis de construction émis antérieurement devront être respectées par le demandeur.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

10- DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION (PIIA) POUR LE CLUB DE L'ÂGE D'OR D'INVERNESS

Le demandeur désire construire un agrandissement de 12' x 4' en avant du bâtiment existant de 24' x 12' afin d'y loger une toilette pour les usagers du local. L'agrandissement remplacera une partie de la galerie existante et prévoit une fenêtre de 24" x 48" en façade et situé à 6 pieds du mur latéral droit;

CONSIDÉRANT QUE la demande de construction est visée partiellement par le règlement No. 171-2016 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecture (PIIA) de la municipalité d'Inverness;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié et formulé par écrit sa recommandation à l'égard de la présente demande de permis de construction en tenant compte de l'atteinte des objectifs et l'application des critères pertinents prévus par le règlement;

CONSIDÉRANT QUE les couleurs et les matériaux utilisés pour le revêtement extérieur s'harmonisent avec le bâtiment existant;

R-200-08-2017 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que le conseil municipal accepte cette demande de permis de construction pour l'agrandissement de 12' x 4'.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

11- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE DU 673, CHEMIN DES CÈDRES

La demande consiste à :

- Régulariser l'implantation d'un abri d'auto empiétant dans la marge de recul avant et étant situé à 4 mètres de la ligne de propriété avant, dérogeant à l'article 5.2.4.2 du règlement de zonage #166-2016 de la municipalité d'Inverness prévoyant une distance de 5 mètres.

CONSIDÉRANT QU'en 1999, le demandeur a obtenu un permis de construction (No. 99-015) pour la construction d'une résidence, d'un garage attaché et d'un abri d'auto ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme constate qu'aucun plan d'implantation de l'abri d'auto n'a pu être retrouvé dans le dossier ;

EN CONSÉQUENCE :

R-201-08-2017 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que le conseil municipal accepte cette demande de régularisation concernant l'implantation d'un abri d'auto situé dans la marge de recul avant.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

12- OUVERTURE DE SOUMISSIONS POUR LE CAMION DE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a reçu aucune soumission pour le camion de déneigement lors de l'ouverture le 20 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité d'Inverness a pris connaissance de l'estimation soit un montant de 288,325 \$ pour un camion neuf avec équipements de déneigement de l'année 2017 ou plus récent ;

R-202-08-2017 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que le conseil de la municipalité d'Inverness autorise la directrice générale à procéder à nouveau aux appels d'offres prévus par la loi pour l'achat du camion neuf avec équipements de déneigement

Séance ordinaire du 8 août 2017

Que les documents d'appels d'offres devront prévoir la possibilité pour la municipalité d'Inverness d'acquérir le camion par paiement comptant ou autre mode de financement.

Que la livraison du camion avec équipements doit être effectuée au plus tard le 8 décembre 2017.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

**13- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME
D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS VOLET 5 : RÉFECTION
ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite adhérer au Programme d'infrastructures Québec-municipalités volet 5 : réfection et construction des infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QUE les travaux admissibles sont l'établissement d'un plan conforme pour accès universel sécuritaire, une montée permettant aux personnes handicapées d'accéder aux services de l'édifice municipal soit ceux de la bibliothèque, du bureau municipal et les services financiers de la Caisse Desjardins ;

R-203-08-2017 Proposé par le conseiller François Parent

Que le conseil de la municipalité d'Inverness dépose une demande au Programme d'infrastructures Québec-municipalités volet 5 : réfection et construction des infrastructures municipales;

Que la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

14- PACTE RURAL

A) Désignation de la personne responsable du projet

R-204-08-2017 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que la municipalité d'Inverness désigne madame Raymonde Brassard à titre de responsable du projet et lui donne le mandat pour la réalisation des travaux dans le cadre du pacte rural.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

B) Demande d'aide financière à la MRC pour le projet présenté

Considérant que la municipalité a déposé à la MRC de l'Érable tous les documents requis en lien avec sa démarche de réflexion et de consultation réalisée dans le cadre du pacte rural 2014-2019 ;

R-205-08-2017 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que la municipalité d'Inverness recommande à la MRC de l'Érable le financement du projet de construction de logements pour les aînés à Inverness à partir de l'aide financière du pacte rural, et ce, pour le montant indiqué :

- Construction de logements pour les aînés à Inverness: 45 000.00 \$

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

**15- ENTENTE C.S.B.F. POUR LE SERVICE DE GARDE DE L'ÉCOLE
JEAN XXIII POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018**

R-206-08-2017 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que la municipalité d'Inverness autorise la directrice-générale / secrétaire-trésorière Madame Sonia Tardif ou la directrice-générale adjointe / secrétaire-trésorière adjointe Madame Hélène Laplante à signer tous les documents officiels au nom de la municipalité d'Inverness pour le service de garde de l'École Jean XXIII durant l'année scolaire 2017-2018 suite à l'entente préparée par la Commission scolaire des Bois-Francs.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

16- CONGRÈS FQM 2017

La 76^e édition du Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités se tiendra au Centre des Congrès de Québec les 28, 29 et 30 septembre prochain. Jusqu'au 26 août, le coût d'inscription est de 760.00\$ +taxes par personne.

R-207-08-2017 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que la municipalité paie les frais d'inscription pour 1 personne pour ce congrès, les coûts d'hébergement ainsi que les frais de déplacement des participants.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

17- COMPTE-RENDU DU COMITÉ FAMILLE

Madame Caroline Lemay informe le conseil qu'il y a aucun développement dans le dossier.

18- VARIA

A) Demande à Desjardins Entreprises des Samares pour le service de perception de compte

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire offrir le service de perception électronique des comptes aux contribuables qui font affaire avec d'autres institutions financières que celle de la Caisse Desjardins;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité devra payer les frais mensuels de 12.00\$ environ par mois pour offrir le nouveau service;

R-208-08-2017 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que la municipalité d'Inverness autorise la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer les documents nécessaires auprès de Desjardins Entreprises des Samares pour offrir le nouveau service aux citoyens.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

B) Entretien et surveillance de la patinoire saison 2017-2018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a acquis une zamboni à l'automne 2016 pour effectuer les travaux d'entretien de la patinoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire octroyer un contrat pour les travaux d'entretien et de la surveillance de la patinoire saison 2017-2018;

R-209-08-2017 Proposé par le conseiller François Parent

Que le conseil de la municipalité d'Inverness prépare le devis pour les travaux d'entretien et de la surveillance pour la patinoire saison 2017-2018 et qu'elle autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres tel que prévu par la loi.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

C) Demande du Festival du Bœuf d'Inverness

Suite à l'invitation du Festival du bœuf de participer à leur soirée V.I.P le 1 septembre 2017

R-210-08-2017 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que le conseil de la municipalité d'Inverness accepte de réserver une table de 10 personnes au coût de 250.00\$.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

D) Offre de services de André Lemieux, arpenteur pour divers travaux d'arpentage

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a eu une demande du propriétaire de l'immeuble 1834, rue Dublin afin de remettre 2 repères d'arpentage en façade qui ont été enlevés lors des travaux d'excavation pour la réfection des trottoirs à l'automne 2014;

R-211-08-2017 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que la municipalité d'Inverness accepte l'offre de services de monsieur André Lemieux arpenteur pour le piquetage de 2 repères au 1834, rue Dublin au prix de 650.00\$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

E) Projet de loi sur la légalisation du cannabis au Canada

Ce dossier sera à l'étude ultérieurement.

19- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

20- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Séance ordinaire du 8 août 2017

R-212-08-2017 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que la séance soit levée à 20H55

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

Maire

Directrice générale
Secrétaire-trésorière

CERTIFICATION DE SIGNATURES

Je, soussignée, certifie par la présente que les signatures apposées ci-haut prévalent pour toutes les résolutions et annotations comprises dans ce procès-verbal.

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que la Municipalité d'Inverness dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Secrétaire-trésorière